

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-428

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119333-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de l'Urbanisme	N° 2026-428

Avenant n°2 au protocole cadre portant sur la réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier - aménagement des berges - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n°2012/0377 et n°2012/0378, la CUB a approuvé le protocole cadre de la ZAC Saint-Jean Belcier et le protocole d'aménagement des berges de Garonne. Ces protocoles ont été signés le 10 juillet 2012.

Par délibération n°2014/0597 en date du 31 octobre 2014, la CUB a approuvé l'avenant financier au protocole cadre de réalisation de la ZAC Saint-Jean Belcier et au protocole financier d'aménagement des berges de Garonne. Cet avenant financier signé le 12 novembre 2014 a précisé les modalités de versement par la CUB de sa contribution aux équipements publics réalisés par l'EPA sous sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la ZAC.

Par délibération n°2016/581 et 583 en date du 21 octobre 2016, Bordeaux Métropole a approuvé l'avenant n°1 au protocole cadre de la ZAC Saint-Jean Belcier portant sur d'une part, la réalisation des groupes scolaires et, d'autre part, les itinéraires de Transport en commun en site propre (TCSP) et l'avenant n°1 au protocole cadre de la ZAC Saint-Jean Belcier.

Depuis, deux évolutions du projet d'aménagement des berges de Garonne ont été demandées par la Métropole sur le secteur Paludate/Boulevard des Frères Moga, nécessitant une régularisation par un second avenant financier :

- la réalisation d'une gare routière de 6 arrêts pour stationnement de bus de 16 m, entre la station de pompage Saint Jean et le pont Ferroviaire et sur le parvis Corto Maltese au droit de la façade nord-est du Metpark, y compris zones d'attente et de service sous le pont ferroviaire et dévoiement d'une piste cyclable au nord du pont ferroviaire.
Le décompte général fait état d'un montant total des travaux après application des révisions de prix et actualisations de **1 641 567,08 euros hors taxes**.
Ce montant a été payé directement par l'EPA aux entreprises concernées
- la réalisation d'une station terminus bus Express (BHNS) de 3 arrêts le long des voies sortantes du boulevard des Frères Moga requalifié, entre la Folie et le CEAPC, le long des nouvelles voies sortantes du boulevard des Frères Moga.
Le décompte général fait état d'un montant total des travaux après application des révisions de prix et actualisations de **683 964,28 euros hors taxes**.
Ce montant a été payé directement par l'EPA aux entreprises concernées.

Ces deux ouvrages ont été remis en gestion par voie de procès-verbal signé le 25 juin 2025.

Afin d'intégrer la prise en charge financière de ces deux ouvrages par l'autorité compétente en matière de mobilité, Bordeaux Métropole et l'EPA Bordeaux Euratlantique sont convenus de modifier par avenant n°2 le protocole cadre de réalisation de la ZAC Saint Jean-Belcier et par modification n°2 l'avenant financier aux protocoles cadres pour la réalisation de la ZAC

Saint Jean-Belcier, pour la réalisation des aménagements des Berges Garonne et pour la réalisation du réseau de chaleur urbain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le décret ministériel n° 2010-306 portant création de l'EPA Bordeaux Euratlantique,
VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2013 portant création de la ZAC Saint Jean Belcier,
VU la délibération n° 2012/0377 approuvant le protocole cadre Saint Jean Belcier,
VU la délibération n° 2012/0378 approuvant le protocole d'aménagement des berges de Garonne,

VU la délibération n°2014/0597 en date du 31 octobre 2014, approuvant l'avenant financier au protocole cadre de réalisation de la ZAC et au protocole financier d'aménagement des berges de Garonne,

VU la délibération n°2016/581, approuvant la modification N)1 de l'avenant financier aux protocoles portant sur la réalisation de la ZAC, les berges de Garonne et le réseau de chaleur urbain,

VU la délibération n°2016/583, approuvant l'avenant n°1 au protocole cadre de la ZAC Saint-Jean Belcier portant notamment sur d'une part, la réalisation des groupes scolaires et, d'autre part, les itinéraires de Transport en commun en site propre (TCSP),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ces travaux ont été réalisés à la demande de la Métropole et qu'ils ne figuraient pas au protocole cadre initial,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°2 ci-annexé au protocole cadre pour la réalisation des aménagements des berges de Garonne au sein de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes à cet avenant au budget de l'exercice 2026 au budget principal, chapitre 23, article 238, fonction 515 pour 1 969 880,50 € TTC s'agissant des travaux de la gare routière et au budget annexe Transports, chapitre 23, article 2315 pour 683 964,28 € s'agissant des travaux du BHNS.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour :	104
Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--